



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 juin 2009**

-:-

L'an deux mille neuf, le 4 juin, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 28 mai, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT (arrivé à 18h40), Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL (arrivée à 18h40), M. Denis HOCHSTETTER, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, M. Patrick BOURDON, Madame Mireille MURA-SALAÛN, Mme Annie BESNIER, M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BERLINE, M. Alain DUTEMPLE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, M. Christian CHAIA, Mme Anne D'HERVÉ, Mme Christine PUND, M. Bruno ROUYER, Mme Milène COITOUX, M. Bernard GITLER, M. Jacques YVARS, M. Fernand BERSON, Melle Jihane MEKARNI, M. Jean-Claude GARNIER.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Pierre COILBAULT, représenté par M. SÈVE jusqu'à 18h40  
M. Dominique MERLE, représenté par Mme BERLINE  
M. Jean Pierre CHARRÉ, représenté par Mme AUMAITRE-LOPATA  
Mme Odile STEPHANE-LEMARCHAND, représentée par M. HOCHSTETTER  
M. Stéphane COLONEAUX, représenté par M. DELACOUR  
M. Abdoulaye BATHILY, représenté par Mme MURA-SALAÛN  
Mme Sonia VEBOBE, représentée par Mme PIAU  
Mme Houria BOUDACHE, représentée par M. Jean-Claude GARNIER

**ABSENTE :**

Mme Jeannine VIAUD LE NEONARD (excusée)

**SECRETAIRE :**

Mme Milène COITOUX

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 18h38.

**1 - REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 3 A 9 ALLEE DES PERVENCHES, 2 A 18 ALLEE DES VIOLETTES ET 4 RUE DES IRIS A L'HAY-LES-ROSES – GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT POUR PRET REAMENAGE.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**DECIDE** d'accorder sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la SA HLM Immobilière 3 F dans les conditions suivantes :

A hauteur de 100% des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt n°1037496 réaménagé par avenant

- Date d'effet du réaménagement :	01/06/2007
- Montant total réaménagé :	4 021 443,45 €
- Périodicité des échéances	semestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances)	35
- Date de 1 <sup>ère</sup> échéance :	01/12/2007
- Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,80 %
- Taux de période :	1,88%
- Taux annuel de progressivité de l'échéance	0,00 %

**2 - FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE NEUF CEGETEL PAR SFR - AVENANT DE TRANSFERT N°1 – MARCHÉ N°270-2006-LOT 2 : SERVICES DE TELEPHONIE / BOUCLES LOCALES. HAUT DEBIT.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**APPROUVE** la passation d'un avenant n°1 de transfert au marché n°270-2006, lot 2 : services de téléphonie / boucles locales haut débit

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise SFR ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**3 - FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE NEUF CEGETEL PAR SFR - AVENANT DE TRANSFERT N°1 – MARCHE N°270-2006-LOT 3 : SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS DE DONNEES NUMERIQUES.**

Le conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**APPROUVE** la passation d'un avenant n°1 de transfert au marché n°270-2006, lot 3 : services de télécommunications de données numériques.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise SFR ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**4 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LEONARD – MARCHE N°09-10 - LOT 1 : DEMOLITION / MAÇONNERIE / PIERRE DE TAILLE / SCULPTURE / TRAITEMENT DE LA PIERRE.**

Le Conseil à l'**UNANIMITÉ** :

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire **PIERRE TECHNIQUE ET TRADITION SARL** - 9/11 rue des deux Boulevards 94100 Saint Maur.

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2009 sous les rubriques suivantes : chapitre 21, sous-fonction 020, nature 2183.

**5 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LEONARD – MARCHE N°09-10 – LOT 4 : ELECTRICITE.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire **DELESTRE INDUSTRIE** - ZI La Bergerie BP 10 49280 LA SEGUINIÈRE.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2009 sous les rubriques suivantes : chapitre 21, sous-fonction 020, nature 2183.

**6 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LEONARD – MARCHE N°09-10 –  
LOT 6 : SERRURERIE.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire **TRM SA** - 7 rue Sadi Carnot 94880 NOISEAU.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2009 sous les rubriques suivantes : chapitre 21, sous-fonction 020, nature 2183.

**7 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LEONARD – MARCHE N°09-10 –  
LOT 7 : PEINTURE.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire **DUVAL ET MAULER** - 5 bis rue A. Briand 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2009 sous les rubriques suivantes : chapitre 21, sous-fonction 020, nature 2183.

**8 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LEONARD – MARCHE N°09-10 –  
LOT 8 : COUVERTURE / ARDOISE / ZINGUERIE.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire **STRUCTURES ET TOITS** - 17 rue Henry Marrou 92290 CHATENAY-MALABRY.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2009 sous les rubriques suivantes : chapitre 21, sous-fonction 020, nature 2183.

**9 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LEONARD – MARCHE N°09-10 BIS –  
LOT 3 : MENUISERIE / CHARPENTE.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire **LES CHARPENTIERES DE PARIS** - 46 rue des Meuniers BP102 92225 BAGNEUX Cedex.

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2009 sous les rubriques suivantes : chapitre 21, sous-fonction 020, nature 2183.

**10 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LEONARD – MARCHE N°09-10 BIS – LOT 5 : FERS A VITRAUX.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire **MILLER - 36 Rue Foch 77590 CHARTRETTE.**

**DIT** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2009 sous les rubriques suivantes : chapitre 21, sous-fonction 020, nature 2183.

**11 – APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT A LA POMPE A L'AIDE DE CARTES PETROLIERES – MARCHE N°09-24-AO.**

Point retiré de l'ordre du jour.

**12 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°1 DU 27 MARS PORTANT DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE.**

Le Conseil :

**DECIDE** que le point 4) de l'article 1 de la délibération n°1 du 27 mars 2008 est modifié comme suit :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; ».

**Résultat des votes :**

<b>POUR</b>	29
<b>CONTRE</b>	5

**13 - AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION PASSEE AVEC L'OPAC ET LA RESIDENCE PIERRE TABANOU : APPROBATION  
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR  
LE MAIRE DE LE SIGNER**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**APPROUVE** l'avenant à la convention de location passée avec l'OPAC pour l'ouverture du multi-accueil et de la Maison des Parents.

**AUTORISE** monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**14 - CIMETIÈRE COMMUNAL – CRÉATION D'UN COLUMBARIUM.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**APPROUVE** la création d'un site cinéraire avec columbarium et jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière communal.

**15 - CIMETIERE COMMUNAL – FIXATION DES TARIFS.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

**DECIDE** de fixer les droits de concession et taxes funéraires au Cimetière Communal comme suit :

	<b>MONTANT</b>
<b>CONCESSIONS</b>	
30 ans	648 €
50 ans	1 512 €
Perpétuité	5 470 €
<b>COLUMBARIUM</b>	
30 ans	1 000 €
50 ans	1 500 €
<b>TAXES</b>	
Inhumation	75 €
Droit de séjour, caveau provisoire : (30 jours)	35 €
A partir du 31 <sup>eme</sup> jour (en plus : par jour au-delà)	4,30 €

**EMET** un avis favorable pour ce qui concerne la fixation des droits de vacation de police à 20 €.

**16 - MOTION RELATIVE A L'ATTITUDE D'EDF CONCERNANT LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE PARTENARIAT DE SUBVENTIONS APORTEES AUX VILLES PAR LE SIPPAREC EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le Conseil :

**SOULIGNE** l'importance qu'il attache à l'éclairage public, service public communal de proximité et facteur de sécurité des personnes et de la circulation et élément de la qualité des espaces publics urbains.

**CONSTATE** que la position prise par ERDF aboutirait, si elle était confirmée, à priver la Commune d'une ressource importante pour le financement des travaux d'investissement de l'éclairage public qui ne serait, de surcroît, compensée par aucune autre ressource.

**APPORTE** son soutien au refus du SIPPAREC de toute modification unilatérale de la convention de partenariat et exige le respect des clauses contractuelles décidées d'un commun accord et qui ne peuvent être modifiées que par l'accord des parties.

**S'ASSOCIE** à la motion adoptée par le comité syndical du SIPPAREC, le 18 décembre 2008.

**DEMANDE** à EDF/ERDF de prendre en compte le fait que les critères d'éligibilité des travaux d'éclairage public financés par le SIPPAREC intègrent les exigences de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique et de développement durable et qu'en ce sens, les travaux d'éclairage public contribuent à réduire les coûts de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité.

**DECIDE** d'adresser la présente délibération au Président d'EDF et au Président du Directoire d'ERDF et d'en informer la Présidente du SIPPAREC.

**Résultats des votes :**

<b>POUR</b>	29
<b>ABSTENTION</b>	5

A 19h06 l'ordre du jour étant expiré, monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE  
Maire de L'Haÿ-les-Roses  
Conseiller régional d'Ile de France

Publication du : 10 juin 2009 au 11 août 2009.